RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS POUR L'ANNÉE 2021

DATE	JEUDI 3 NOVEMBRE 2022	**HEURE**	13h00
ENDROIT	VISIO-CONFÉRENCE TEAMS		
RÉUNION NO.	2022-01		
RÉDIGÉ PAR	CHRISTIAN PARÉ	**VÉRIFIÉ PAR**	FRANÇOIS LEMAY / MÉLANIE ASSELIN

ORDRE DU JOUR

Accueil et tour de table

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 juin 2021
3. Bilan des opérations pour 2021
4. Principaux travaux et activités réalisés en 2021
5. Projets et activités à venir
6. Suivi de l'échantillonnage et de la caractérisation des émissions atmosphériques
7. Avis d'émissions élevées
8. Questions diverses
9. Mot de la fin

SONT PRÉSENTS :

- Mme Karole Labrie, représentante des Amis du boisé de l'Auberivière
- M. Charles-Hugo Maziade, Directeur général de la COOP FA, représentant d'un groupe environnemental
- Mme Fleur Paradis, conseillère municipale, représentante de l'exploitant
- Mme Mélanie Asselin, conseillère en qualité de l'air, Service de la mise en valeur des écosystèmes, Ville de Lévis
- M. François Lemay, coordonnateur à l'incinérateur, Service des matières résiduelles Ville de Lévis
- M. Christian Paré, chef du Service des matières résiduelles, secrétaire du comité, Ville de Lévis

EST ABSENT :

- M. Jean-Pierre Larouche, citoyen habitant dans le secteur de l'incinérateur

Compte tenu des changements apportés à la composition du comité de vigilance depuis la rencontre précédente du mois de juin 2021, quelques minutes sont dédiées à un tour de table et à une présentation des membres du comité.

1. ACCUEIL / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lemay fait la lecture de l'ordre du jour. Madame Karole Labrie en propose l'adoption; elle est appuyée par Monsieur Charles-Hugo Maziade.

Résolution 2021-01
Il est proposé par Madame Karole Labrie, appuyée par Monsieur Charles-Hugo Maziade, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2021

Le procès-verbal du comité de vigilance 2021 est projeté à l'écran et lu à haute voix. À la suite de quelques commentaires et précisions, les membres du comité qui étaient présents lors de cette rencontre sont d'avis qu'il est conforme. Toutefois, compte tenu du départ de certains membres depuis la rencontre de juin 2021 ou de leur absence à la présente rencontre de novembre 2022, il est impossible pour le comité de vigilance de recommander l'adoption du procès-verbal. En effet, il faudrait que des membres votants présents à la rencontre de juin 2021 soient présents pour que la résolution soit valide. Notons ici que les représentants de la Ville ne peuvent voter l'adoption du compte-rendu qu'ils ont préparé eux-mêmes. Dans ce contexte, les membres du comité de vigilance présents proposent de déposer le procès-verbal de la rencontre de 2021 sans toutefois adopter une résolution formelle.

Un des membres du comité demande si le MELCC a répondu à la note supplémentaire qui avait été émise pour expliquer le dépassement mesuré des dioxines et furanes lors de la caractérisation de l'automne 2020. Mélanie Asselin indique que le MELCC semble avoir pris connaissance de la note mais n'y a pas donné suite.

3. BILAN DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur François Lemay effectue un retour sur l'année 2021 à l'aide d'une présentation PPT. Il résume les faits saillants du bilan des opérations de l'incinérateur à l'aide de la figure 1 et de divers graphiques permettant de mettre en lumière les quantités annuelles incinérées ainsi que les taux de fonctionnement et d'enfournement des 5 dernières années. La présentation est d'ailleurs placée en pièce jointe du présent procès-verbal. Il discute également des résultats opérationnels et formule divers commentaires.

Un membre indique qu'il faudrait changer la date sur la figure 1 et propose qu'une copie soit transmise aux membres.

Des précisions sont demandées relativement aux quantités qui sont reçues à l'incinérateur comparativement à ce qui est envoyé au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Lambert-de-Lauzon. Qu'en est-il exactement de la vision de la Ville ?

François Lemay indique que nous maximisons la réception des déchets qui permettent d'optimiser la combustion et que nous recevons des matières comme les rejets de Société VIA qui ont une haute valeur calorifique. Dans ce cas particulier, ces matières compensent pour des matières résiduelles plus problématiques comme les résidus verts et les résidus alimentaires. Christian Paré mentionne que la Ville a pour objectif de tendre vers le Zéro déchets et que toutes nos actions sont orientées vers cet objectif principal. Le bilan montre d'ailleurs que Lévis figure parmi les

municipalités les plus performantes de sa catégorie. Le lien vers le bilan de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 sera d'ailleurs transmis aux membres afin qu'ils et elles puissent apprécier les résultats et les mesures mises en place.

Dans sa présentation, François Lemay revient également sur les efforts déployés pour optimiser l'utilisation des produits consommables. Il donne en exemple le contrôle en continu du dosage de chaux hydratée pour neutraliser les gaz acides ainsi que l'utilisation judicieuse du gaz naturel requis pour opérer le brûleur d'appoint.

4. PRINCIPAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS EN 2021

Monsieur François Lemay énumère les principaux travaux réalisés en 2021 :

- **Cheminée**
  - Ajout d'une porte et d'une passerelle d'accès
  - Réparation du fût intérieur
  - Installation d'une plaque anti-corrosion dans la partie basse

- **Réfractaires du four**
  - Réparation partielle du plafond
  - Réparation des murs Est et Ouest
  - Réparation de trémie Sud
  - Mise à niveau des dépoussiéreurs #1 et #4

Une des membres demande si le fût de la cheminée a été remplacé ou s'il a été réparé. François Lemay précise que les travaux de réparation ont consisté à remplacer des plaques à l'intérieur de la cheminée. Certaines avaient d'ailleurs déjà été remplacées par le passé.

François Lemay explique ensuite les divers travaux débutés en 2020 depuis son arrivée en poste :

- Amélioration des horaires de travail
- Recrutement et formation du personnel
- Documentation des procédures d'opération
- Efforts en SST
- Projet de remplacement de la tour de refroidissement

Une des membres demande si des mécanismes sont en place ou pourraient être envisagés pour réduire les événements qui mènent à des dépassements des polluants atmosphériques émis. François Lemay indique que la plupart des événements sont fortuits et imprévisibles. Dans le cas particulier des pannes électriques, il serait très coûteux et prohibitif d'installer une génératrice. Pour les cas de blocage du four, des procédures sont en place pour bien contrôler l'arrivée des déchets en fonction des diverses sources et retirer les gros objets, l'objectif étant d'éliminer les sources connues d'items à risque pour les blocages. Par ailleurs, M. Lemay souligne la qualité du travail accompli par l'équipe d'entretien. Des améliorations notables ont été apportées de ce côté depuis quelques années et cela se reflète directement dans le nombre d'avis d'émission élevée, lesquels sont très bas et stables depuis plusieurs années.

Les activités et travaux spécifiques à l'année 2022 seront présentés à la rencontre de l'année prochaine.

5. SUIVI DE L'ÉCHANTILLONNAGE ET DE LA CARACTÉRISATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES 2021

Mme Asselin revient d'abord sur les obligations de la Ville relativement au système de mesure en continu de l'incinérateur. Elle rappelle les paramètres analysés, c'est-à-dire les 5 paramètres faisant l'objet d'une norme spécifique (matières particulaires, HCl, CO, Dioxines et Furanes et Hg) ainsi que les 10 paramètres pour lesquels il existe des lignes directrices du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Les résultats des campagnes d'échantillonnage de 2021 ainsi que le comparatif avec les années précédentes sont présentés.

Les résultats obtenus en 2021 sont très satisfaisants et ils sont cohérents avec ceux des dernières années. Soulignons que tous les paramètres ont été respectés et cela démontre le contrôle que nous avons sur les opérations et la qualité de nos rejets.

Mme Asselin rappelle également que c'est Consulair qui est la firme spécialisée qui effectuera la campagne d'échantillonnage de 2023.

En ce qui concerne le suivi en continu des émissions atmosphériques, Mme Asselin rappelle que 5 paramètres sont concernés. Ils doivent respecter une norme précise et des avis d'émission élevés sont émis lorsque la moyenne sur 1 heure (ou 4 heures dans le cas particulier du monoxyde de carbone) est dépassée.

6. AVIS DES ÉMISSIONS ÉLEVÉES

Mme Asselin souligne que le nombre d'avis d'émission élevée a été de 4 pour l'année 2021. Ce nombre est très bas comparativement à ce qui se passait il y a quelques années (19 en 2016). Cela traduit l'impact positif des nombreuses améliorations apportées à l'incinérateur au cours des dernières années. Tous les paramètres réglementés sont respectés et cela démontre que le charbon actif qui est utilisé répond aux critères de performance requis.

Une des membres demande s'il est requis que ces avis d'émission élevée soient transmis aux membres du comité de vigilance à chaque événement. M. Paré indique que ce n'est pas requis. Mme Asselin précise que les avis d'émission élevée sont différents des avis de déversement puisque dans ce dernier cas, il y a émission d'un avis au début de l'événement et un autre à la fin de celui-ci.

7. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas d'autres questions de la part des membres.

8. MOT DE LA FIN

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion est levée à 14h20.

Résolution 2021-02
Madame Karole Labrie propose la levée de la réunion, appuyée par Mme Fleur Paradis.